

## Synthèse des dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement locatif

Avantage fiscal	Dates d'application	Logement		Marché locatif		Qualité du locataire		Engagement de location		Fiscalité		
		Neuf ou Assimilé	Ancien	Plafond de loyer	Plafond de ressources	Location Ascendant / Descendant si hors foyer fiscal		Engagement initial	Prorogation	Taux de déduction forfaitaire		Limite d'imputation du déficit sur le revenu global
						Sans suspendre l'avantage fiscal	En suspendant l'avantage fiscal			Jusqu'en 2005	A partir de 2006	
<b>Robien recentré :</b>  Déduction au titre de l'amortissement : 6 % pendant 7 ans ; 4% pendant 2 ans	A partir du 01/09/06	X		X		X		9 ans		-	-	10 700 €
<b>Borloo populaire :</b>  Déduction au titre de l'amortissement : 6 % pendant 7 ans ; 4 % pendant 2 ans ; 2.5 % par période de 3 ans (maximum 6 ans)	A partir du 01/01/06	X		X	X		Après 3 années de location minimum, et pour maximum 9 ans.	9 ans	2 x 3 ans	-	30 %	10 700 €
<b>Robien :</b>  Déduction au titre de l'amortissement : 8 % pendant 5 ans ; 2,5 % les 4, 7 ou 10 années suivantes	Du 01/01/03 au 31/08/06	X		X		X		9 ans	2 x 3 ans	6 %	-	10 700 €

Rédigé par : Marie HORETY  
Validé par : Séverine SALINIER

Révisé par :  
Validé par :

Réf. doc : FT-ComparatifLoisFiscal\_02  
Date de la version : 08/08/2006

Date dernière révision :

Avantage fiscal	Dates d'application	Logement		Marché locatif		Qualité du locataire		Engagement de location		Fiscalité		
		Neuf ou Assimilé	Ancien	Plafond de loyer	Plafond de ressources	Location Ascendant / Descendant si hors foyer fiscal		Engagement initial	Prorogation	Taux de déduction forfaitaire		Limite d'imputation du déficit sur le revenu global
						Sans suspendre l'avantage fiscal	En suspendant l'avantage fiscal			Jusqu'en 2005	A partir de 2006	
<b>Besson neuf :</b> Déduction au titre de l'amortissement : 8 % pendant 5 ans ; 2,5 % les 4, 7 ou 10 années suivantes	Du 01/01/99 au 02/04/03	X		X	X	Depuis le 9 octobre 2002	Avant le 9 octobre 2002	9 ans	2 x 3 ans	6 %	-	10 700 €
<b>Besson ancien :</b> Majoration de la déduction forfaitaire	Baux conclus entre le 01/01/99 et le 30/09/06		X	X	X		X	6 ans	Par période triennale, en Besson-Ancien jusqu'au 30/09/06 ou en Borloo dans l'Ancien à partir du 01/10/06 *	40 %	26 %	10 700 €
<b>Lienemann :</b> Majoration de la déduction forfaitaire	Baux conclus entre le 01/01/02 et le 31/12/04	X	X	X	X			3 ans		60 %	46 %	10 700 €
<b>Périssol :</b> Déduction au titre de l'amortissement : 10 % pendant 4 ans et 2 % les 20 années suivantes	Du 01/01/96 au 31/08/99	X				X		9 ans		6 %	-	15 300 €
<b>Borloo dans l'Ancien :</b> Majoration de la déduction forfaitaire	Baux conclus à compter du 01/10/06		X	X	X			En attente des textes d'application		-	De 30 à 45 %	10 700 €

\* Sous réserve de respecter les conditions liées aux plafonds de loyers et de ressources du dispositif concerné.

Les renseignements relatifs à ces dispositifs ne sont pas exhaustifs, des fiches techniques ont été rédigées pour certains d'entre eux, vous pouvez les consulter sur Planet, onglet Documentation > Produits Immobiliers > Lois Fiscales.

Rédigé par : Marie HORETY  
Validé par : Séverine SALINIER

Réf. doc : FT-ComparatifLoisFiscal\_02  
Date de la version : 08/08/2006

Révisé par :  
Validé par :

Date dernière révision :